

Saint Nicolas de Redon, le 27 février 2022,

Objet : COMPTE RENDU DE LA REUNION EN MAIRIE DE ST NICOLAS DE REDON JEUDI 24
FEVRIER 22

Réunion en présence de (entre autres) :

Albert Guihard , maire de St Nicolas
Jean-Luc Feuillas, adjoint à l'urbanisme de St Nicolas
Francoise Boussekey, vice président de Redon Agglomération
Delphine Penot, 1ere adjointe de Redon
Des représentants du département
Des représentants des services techniques
Julie Lebois, PDG E.Leclerc ST Nicolas
Alexandre Morin, directeur Point P St Nicolas
La famille Robin (Père et fils), entreprises agricoles et de maçonnerie
Sylvain Emeraud, responsable de l'agence de Romi recyclage à St Nicolas
Eric Ethuin, Les Vitrines de St Nicolas de Redon
Francis Galibourg, ADPE

En résumé : aucune avancée ! Notre maire reste sourd à toute idée de moratoire pour laisser le temps à chacun de faire ce qu'il y a à faire !

L'agenda reste figé :

Au 1^{er} mars interdiction de passage à tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf en desserte locale, soit près de 400 camions par jour qui vont débouler sur la ville de Redon

Au 14 mars devait prendre effet le 2^e arrêté ave l'interdiction y compris aux poids lourds qui desservent les entreprises locales mais à partir d'un certain gabarit de camions. Il semblerait que les camions de moins de 19 tonnes et les cars scolaires pourraient ne pas être concernés par l'interdiction. Je dis « devait prendre effet » car les résultats de l'étude du CEREMA devant être connus **vers le 16 mars**, l'arrêté serait repoussé de quelques jours !

A priori tous les types de poids lourds ne seront pas concernés !

L'étude du CEREMA devrait permettre de préciser quels formats de véhicules sont concernés par l'interdiction. En effet il semblerait que ce soient les plus gros poids lourds (les articulés de 30 à 40 tonnes) qui soient réellement concernés. Cela veut dire que du 1^{er} mars jusqu'aux alentours du 16 mars on va dévier de très nombreux véhicules sur Redon qui finalement ne seront peut-être pas concernés par le risque ! 2 semaines durant lesquelles la commune de Redon va voir arriver une horde de camions sur des routes non adaptées. Nous avons par ailleurs appris pendant cette réunion que le parcours d'évitement via Redon diffusé dans la presse avait été déterminé par le département 44 sans aucune concertation avec la commune concernée !

Une fois les résultats du CEREMA connus, les acteurs économiques n'auront que quelques jours pour se mettre en conformité ! Le département 44 et le maire de St Nicolas ne laissent aucun délai suffisant aux chefs d'entreprise pour s'adapter à la décision prise, prétextant que nous avons l'information depuis début février. Hors depuis début février nous savons que cela nous pend au nez, nous n'en avons pas une information garantie, certaine et précise ! Autant nous pouvions prendre pour acquise l'interdiction faite aux plus gros poids lourds, type semi-remorques de plus de 19 tonnes, autant nous n'avons aucune assurance que les moins de 19 tonnes seraient concernés. Ces véhicules représentent 75% du nombre de camions qui viennent livrer la zone commerciale de la Digue. Il était impossible pour les professionnels d'anticiper ce genre de décision !

Les Vitrines de Saint Nicolas de Redon

Pour certains professionnels comme Point P ou les entreprises de maçonnerie locales qui travaillent surtout avec des camions de ce format, potentiellement 100% de leur activité qui sera ou pas concernée ! Cela impactera leurs agendas de livraison (un même camion verra réduit son nombre de tournées de 30% minimum). Mr Guihard et Mr Hervochon semblent méconnaître les obligations légales et sociales que doivent respecter les chefs d'entreprises. Ne serait-ce que les délais légaux de prévenance vis-à-vis des salariés à qui on va bouleverser des plannings de travail (2 semaines minimum) !

Une fois les résultats de l'audit du CEREMA connus il sera possible d'avoir une idée précise de l'ampleur du problème. Aujourd'hui nous n'avons qu'une vague idée du niveau d'importance du risque. On crie au loup alors qu'on ne sait pas si le malade est grippé ou en phase terminale ! **Il est fort possible que des aménagements mineurs puissent permettre de corriger en partie la problématique de circulation** autour du passage à niveau. Une note de 2016 avec des préconisations du CEREMA avait été adressée aux élus locaux concernés. Au paragraphe 4 de la page 10 il est clairement indiqué qu'il faut fluidifier en aval du PN. Lors du COPIL de janvier il avait été identifié que le problème était surtout dans le sens de circulation Redon vers St Nicolas car les places de parking situées juste après le PN ralentissent fortement, voir bloquent la circulation. Il y a souvent là des véhicules qui s'arrêtent pour manœuvrer pour se garer, voir des voitures qui se mettent en warning en double file !! On parle de 3 places de parking ! On ne parle pas de « raser le centre-ville de St Nicolas » comme a pu le dire Mr Guihard pendant la réunion !

Mr Guihard souhaite (et nous le comprenons) passifier la circulation sur la commune. **Il y a manifestement beaucoup trop de poids-lourds à traverser la ville de part en part.** C'est la conséquence de l'incapacité des élus locaux et régionaux à se mettre d'accord pour créer une déviation qui viendrait compléter le viaduc de la D164 pour permettre aux véhicules en transit de contourner l'agglomération de Redon et St Nicolas. Mr Guihard utilise à son profit la problématique de danger du PN pour se débarrasser des poids Lourds qu'il ne veut plus voir. Hors les conséquences pour les acteurs économiques locaux, pour les habitants des rues de Redon qui vont voir arriver ces centaines de véhicules supplémentaires par jour sont catastrophiques !

Nous avons demandé, a priori sans être entendus, à Monsieur le maire de St Nicolas :

- Au minimum 1 mois de délai supplémentaire pour appréhender les résultats précis du rapport du CEREMA le 16 mars et pouvoir ensuite adapter nos organisations aux décisions prises.
- Objectivement le moratoire d'un an demandé par Redon Agglomération et la ville de Redon paraît indispensable pour que la ville de Redon puisse adapter ses infrastructures à ses nouveaux flux.
- Ce délai d'un an pourrait permettre à la ville de St Nicolas de voir comment modifier l'infrastructure autour du PN, et en particulier les places de parking pour fluidifier les flux et rendre la traversée du PN moins dangereuse. Si quelques aménagements pouvaient permettre au poids lourds de moins de 19 tonnes de continuer à passer, cela réduirait l'impact en terme de flux sur la commune de Redon et les conséquences économiques pour les entreprises locales.
- Les trains ne circulant pas avant 6h du matin il serait judicieux de permettre aux camions de livraison de l'hypermarché de pouvoir continuer à passer entre 4h et 6h. C'est 50% des volumes de livraison du magasin.

La réunion s'est terminée sans aucune avancée. Mr Guihard est resté campé sur ses positions et ne semble absolument pas prêt à faire la moindre concession. Les panneaux d'interdiction ont déjà été posés, prêts à faire feu le 1^{er} mars. Cela prouve bien que cette réunion n'avait pour objectif que de nous mettre devant le fait accompli et certainement pas de réfléchir à des aménagements.

Eric ETHUIN
Président des Vitrines de St Nicolas de Redon

Francis Galibourg
Co-Président de l'ADPE